



Service de soins intensifs pédiatriques

(Pediatric Intensive Care Unit ou PICU)

Informations destinées aux parents et aux patients

INTRODUCTION	3
LE SERVICE	4
Contact	
L'ÉQUIPE	6
Médecins	
Personnel infirmier	
Kinésithérapeutes	
Assistant(e) social(e)	
Autres collaborateurs	
DÉROULEMENT DU TRAITEMENT	10
VISITE	12
Pour les parents	
Pour les frères et sœurs	
Pour les autres visiteurs	
COMMENT ET DE QUI RECEVREZ-VOUS DES INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE ENFANT ?	16
Votre personne de contact : l'infirmier(ère)	
Entretien avec le médecin	
Informations complexes	
Entretien avec l'assistant(e) social(e)	
Entretien avec un membre du service pastoral	
Vous parlez une autre langue	
RÈGLES POUR LES PARENTS	20
Participer, en tant que parents, aux soins de votre enfant	
Appareils médicaux	
Hygiène	
Alimentation	
Allaitement	

Votre enfant a été admis dans l'unité PICU. Cet événement peut être source d'inquiétude et de questionnement.

Cette brochure a pour objectif de vous informer au mieux sur le fonctionnement de notre service et de notre équipe, sur les possibilités de séjours et sur les règles en vigueur.

En collaboration avec l'équipe, nous vous accompagnons, vous et votre enfant, de la meilleure façon possible lors de son séjour dans notre service.

Outre les informations générales contenues dans cette brochure, le personnel infirmier, les médecins, les travailleurs sociaux ou d'autres prestataires de soins pourront répondre à vos questions pendant le séjour de votre enfant. N'hésitez donc pas à les leur poser.

L'équipe PICU



LE SERVICE

Le service de soins intensifs pédiatriques (PICU) est l'une des unités du [service de médecine intensive](#). Chacune de ces unités de soins intensifs accueille des patients gravement malades. Les patients sont regroupés en fonction de l'âge et du type de maladie, entre autres.

Le PICU compte 12 lits et est entièrement équipé pour traiter les enfants gravement malades, [de leur naissance jusqu'à l'âge de 16 ans](#).

Les enfants sont transférés par d'autres hôpitaux ou par l'hôpital d'enfants de l'UZ Leuven lorsqu'ils ont besoin de soins médicaux et infirmiers plus intensifs. Les enfants peuvent également être admis après des opérations complexes ou des traitements invasifs qui nécessitent une surveillance accrue et des soins spécialisés.

Les [motifs d'admission](#) sont donc très divers et peuvent être de nature chirurgicale ou médicale :

- ★ après une intervention chirurgicale complexe
- ★ après un accident
- ★ en cas d'infections sévères
- ★ en cas de besoin de soutien des fonctions vitales du corps telles que la respiration, la fonction cardiaque et la circulation sanguine

Le **traitement** et la **surveillance** médicale de votre enfant sont assurés par un médecin intensiviste en étroite collaboration avec les médecins référents. Une équipe d'infirmiers et infirmières spécialisés est chargée de la suivie de votre enfant et des soins.

Il n'est pas possible de **rester** 24 heures sur 24 avec votre enfant **ou de passer la nuit** dans sa chambre. Plusieurs chambres dans l'hôpital sont mises à la disposition des parents pour quelques nuits ou pour s'isoler entre les heures de visite. Si vous souhaitez en utiliser une, renseignez-vous auprès du personnel infirmier.

CONTACT

Vous pouvez contacter le service **24 heures sur 24** par téléphone au **016 34 87 70**.



L'ÉQUIPE

MÉDECINS

Le service est dirigé par des membres du personnel du service de médecine intensive. Il y a **toujours un médecin présent** au PICU, ainsi que plusieurs médecins candidats spécialistes en formation.

Les spécialistes référents viennent également régulièrement au PICU et restent impliqués dans les soins apportés à votre enfant en concertation avec le médecin intensiviste.



PERSONNEL INFIRMIER

Une quarantaine d'infirmiers et infirmières spécialisés travaillent dans le service. Chaque infirmier(ère) se voit attribuer un maximum de deux enfants dont il/elle assure le suivi et les soins.

Si vous avez des questions sur l'état de santé de votre enfant, cet(te) infirmier(ère) est **votre premier point de contact**.

UZ Leuven est un hôpital universitaire qui est également un hôpital de formation. Cela signifie qu'en plus des médecins-assistants, il y a des infirmiers et infirmières en formation qui se joignent souvent au personnel infirmier habituel pour les soins et le suivi de votre enfant.





KINÉSITHÉRAPEUTES

Une équipe permanente de kinésithérapeutes est rattachée au PICU. Ils sont spécialisés dans les techniques de thérapie respiratoire et de thérapie par le mouvement, spécifiquement pour les enfants.

TRAVAILLEUR SOCIAL

Le département emploie également un(e) assistant(e) social(e). Il/elle travaille en équipe avec les médecins, le personnel infirmier et les autres collaborateurs. Le rôle de l'assistant(e) social(e) est de soutenir et d'accompagner les membres de la famille du patient. Vous pouvez discuter avec lui/elle en toute confidentialité de vos préoccupations et incertitudes concernant l'admission de votre enfant dans notre service. Vous pouvez aussi discuter avec lui/elle des questions d'ordre social, familial ou personnel.

Il peut y avoir des considérations pratiques et administratives pour lesquelles l'assistant(e) social(e) peut vous conseiller. Vous pouvez contacter l'assistant(e) social(e) tous les jours par l'intermédiaire du personnel infirmier.

AUTRES COLLABORATEURS

Psychologue

Le/la psychologue est lié(e) à certains programmes de soins spécifiques et vient régulièrement dans le service. L'admission d'un enfant aux soins intensifs s'accompagne de fortes émotions. N'hésitez pas à signaler vous-même au personnel infirmier que vous avez besoin d'un soutien psychologique.

Personnel logistique

De nombreuses personnes chargées de la logistique et de l'entretien contribuent à la bonne organisation du service.

Service pastoral

Vous pouvez contacter un membre du service pastoral pour un entretien de soutien, que ce soit dans le cadre de votre religion ou non.

Service de médiation

L'infirmier(ère), l'infirmier(ère) en chef et le médecin sont les personnes en premier lieu de contact au sein du service, dans lequel nous nous efforçons d'instaurer une communication ouverte. Vous pouvez également contacter le service de médiation, qui assure le suivi de chaque fait qui serait relaté.



DÉROULEMENT DU TRAITEMENT

Au PICU, l'état de santé de votre enfant est surveillé de près, en permanence par le personnel infirmier et les médecins.

Pour ce faire, un **dispositif technique** complet est installé autour du lit de votre enfant.

Votre enfant est ainsi relié à un moniteur qui surveille en continu diverses fonctions vitales de son corps : fréquence cardiaque, pression artérielle, respiration et taux d'oxygène dans le sang.

Il peut être nécessaire de lui donner de l'oxygène supplémentaire ou d'utiliser un respirateur.

De nombreux médicaments sont administrés au moyen d'une perfusion reliée à un pousse-seringue ou à une pompe. Pour que votre enfant soit le plus à l'aise possible, il reçoit par exemple des anti-douleurs et éventuellement des somnifères.

Dans l'intérêt de la thérapie ou de la sécurité de votre enfant, il sera parfois nécessaire de limiter les mouvements de ses mains.



Votre consentement pour les procédures urgentes (consentement éclairé)

L'équipe médicale veille à vous informer le mieux possible sur l'état de santé de votre enfant. Vous recevrez au préalable les informations nécessaires sur les tests, procédures ou interventions supplémentaires de la part du médecin traitant.

Lorsqu'une situation nécessite une prise en charge urgente et qu'il n'est pas possible de discuter de l'intervention avec vous au préalable, le médecin agira en âme et conscience dans l'intérêt de l'enfant. Vous recevrez bien sûr toutes les informations complémentaires par la suite.



VISITES

POUR LES PARENTS

Votre enfant est pris en charge jour et nuit aux soins intensifs pédiatriques par le personnel infirmier spécialisé. En raison de la nature critique du service et de l'attention accrue nécessaire au soins de votre enfant, nous imposons quelques règles concernant les moments auxquels vous, parents, pouvez être présents dans le service.

Les parents peuvent être présents auprès de leur enfant très souvent au cours de la journée.

- ★ **Entre 7 h 45 et 8 h**, tout parent qui le souhaite (par exemple, en raison de son travail ou d'autres circonstances) peut rendre une courte visite. Discutez-en avec l'infirmier(ère).
- ★ **Entre 8 et 11 heures**, il y a une période dédiée aux soins, procédures médicales et examens. Les parents ne sont pas admis à ces moments-là.
- ★ **Entre 11 h et 14 h et entre 16 h et 20 h**, les parents sont les bienvenus sans interruption.
- ★ **Après 20 heures**, nous assurons le calme dans le service afin que tous les enfants puissent dormir le plus paisiblement possible. Nous demandons donc aux parents de quitter le service à partir de 20 heures.



Lorsque des interventions ou des procédures importantes doivent être effectuées sur votre enfant (ou dans la pièce où il se trouve) au moment de votre visite, le personnel infirmier ou le médecin peut vous demander de quitter la pièce et de patienter dans la salle d'attente.

Merci de toujours patienter dans la salle d'attente jusqu'à ce que vous ayez l'autorisation d'entrer aux moments convenus.

Vous avez eu un imprévu et êtes en retard ? Prévenez-nous via l'interphone. Nous vous ferons entrer dès que possible.

Dormir à l'hôpital

Dans notre service, il n'est pas possible de [passer la nuit dans la chambre de votre enfant](#). Dans le cas d'une admission urgente ou d'une situation instable, vous pouvez être amenés, en tant que parents, [à dormir à proximité du service](#).



Nous disposons d'un nombre limité de chambres que nous pouvons vous proposer pour quelques nuits, en fonction des disponibilités et des besoins. Si vous souhaitez en tant que parents loger tous les deux à l'hôpital, veuillez en parler au personnel infirmier.

En tant que parent, vous pouvez également utiliser le **lounge (niveau 1)** et la **salle d'attente**. Le personnel infirmier peut aussi vous proposer le local réservé aux parents, qui vous offrira l'intimité nécessaire.



POUR LES FRÈRES ET SŒURS

Les frères et sœurs peuvent rendre visite **sur rendez-vous et en concertation avec le personnel infirmier**. Nous pouvons ainsi préparer la visite et prévoir un accompagnement pour les frères et/ou sœurs. Ces visites seront toujours de **courte** durée.

POUR LES AUTRES VISITEURS

Seuls les **membres de la famille les plus proches** peuvent effectuer une visite sur rendez-vous. Pour permettre aux enfants de se reposer suffisamment, ces heures de visite sont limitées. Aussi, il ne peut **pas y avoir plus de quatre personnes simultanément** par visite.

Les autres visiteurs (en dehors des parents) sont les bienvenus **entre 13 h 45 et 14 h** et **entre 19 h 45 et 20 h**.

Ils devront également d'abord se signaler via l'interphone dans la salle d'attente et seront autorisés à rentrer à l'heure convenue.



COMMENT ET DE QUI RECEVREZ-VOUS DES INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE ENFANT ?

VOTRE POINT DE CONTACT : L'INFIRMIER(ÈRE)

Votre interlocuteur direct lors de tout contact ou visite est l'infirmier(ère) qui s'occupe de votre enfant. Il/elle est toujours au courant de l'état de santé de votre enfant et de son évolution.

L'infirmier(ère) est joignable **jour et nuit** par téléphone au **016 34 87 70**.



ENTRETIEN AVEC LE MÉDECIN

Notre hôpital est un hôpital dédié à la formation, où l'évolution de l'historique médical d'un patient est souvent examinée et discutée par plusieurs médecins (membres permanents du service, médecins spécialistes en formation, médecins spécialistes référents). Le fonctionnement quotidien du PICU implique donc que ces médecins se rendent plusieurs fois par jour au chevet de votre enfant et discutent des ajustements à apporter à son traitement.

En tant que parent, vous vous posez sans doute de nombreuses questions sur l'état de santé de votre enfant et son évolution. Vous rencontrerez régulièrement un médecin. Mais vous pouvez aussi demander un entretien avec le médecin traitant. Le médecin ou l'infirmier(ère) conviendra ensuite d'un rendez-vous avec vous pour un entretien.



INFORMATIONS COMPLEXES

Le tableau clinique d'un patient en soins intensifs est souvent complexe et plusieurs organes ou appareils sont concernés. Nous nous attendons à ce que vous ayez de nombreuses questions à propos du traitement et de la guérison de votre enfant. **N'hésitez pas à poser ces questions.** Nous nous efforcerons toujours de vous informer de la manière la plus claire et la plus transparente possible.

En cas de changements importants dans l'état de votre enfant en dehors des heures de visite, nous en discutons toujours avec vous par téléphone.

ENTRETIEN AVEC L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E)

L'assistant(e) social(e) travaille en équipe avec nos médecins et notre personnel infirmier ; il/elle est conjointement chargé(e) de vous soutenir et de vous guider en tant que parent pendant le séjour de votre enfant au PICU. Vous pouvez discuter en toute confidentialité avec l'assistant(e) social(e) des soucis et des inquiétudes liés à l'admission au service de soins intensifs.

Vous pouvez aussi vous adresser à lui/elle pour les sujets d'ordre social, familial ou personnel et vos questions pratiques ou administratives. Vous pouvez joindre l'assistant(e) social(e) tous les jours par l'intermédiaire du personnel infirmier.

ENTRETIEN AVEC UN MEMBRE DU SERVICE PASTORAL

L'admission de votre enfant dans notre service va probablement bouleverser votre vie. Nous pouvons tout à fait imaginer les nombreux sentiments qui vous envahissent : sentiments d'angoisse, d'impuissance, de vulnérabilité... Dans ces moments-là, il peut être réconfortant de partager votre ressenti avec une personne moins proche. Vous pouvez vous adresser à un membre du service pastoral pour trouver des paroles de réconfort, dans un contexte religieux ou non, ou pour un rituel approprié pour votre enfant, comme une bénédiction, un baptême, une prière de protection...

Vous pouvez joindre le service pastoral 24 h/24 via le personnel infirmier qui s'occupe de votre enfant.

VOUS PARLEZ UNE AUTRE LANGUE

Notre personnel infirmier et nos médecins peuvent souvent s'adresser à vous en français ou en anglais, chacun selon ses compétences linguistiques. Pour une autre langue, nous pouvons faire appel à un interprète (sur demande).



RÈGLES POUR LES PARENTS

PARTICIPER AUX SOINS DE VOTRE ENFANT

En tant que parent, vous souhaitez peut-être participer activement à certains aspects des soins apportés à votre enfant (par exemple, changer ses couches, changer de position, hydrater sa peau, lui donner à manger, ...). Au fur et à mesure que l'état de santé de votre enfant devient moins critique, vous aurez davantage d'occasions d'effectuer ces soins avec le personnel infirmier. Vous pouvez toujours discuter avec l'infirmier(ère) dans quelle mesure vous souhaitez être impliqués dans les soins.



Peu après l'admission, un infirmier ou une infirmière de notre équipe examinera avec vous ce que vous jugez important pour votre enfant. Pensez aux habitudes quotidiennes en termes de sommeil, d'alimentation, de nounours ou de jouets.

Le séjour de votre enfant en soins intensifs est particulièrement éprouvant, non seulement pour lui, mais aussi pour vous en tant que parent. Il vous est donc recommandé de prévoir suffisamment de temps de repos. À la sortie du PICU, votre enfant séjournera dans un service d'hospitalisation non critique pour la suite de sa convalescence, vous pourrez y être présents en permanence et votre enfant aura (encore) plus besoin de vous dans ce service, qu'ici en soins intensifs.

APPAREILS MÉDICAUX

Vous avez remarqué une alarme sur un moniteur ou un autre appareil ? Faites toujours appel au personnel infirmier.

Il est important de ne jamais désactiver une alarme vous-même, ne faites pas fonctionner un appareil et ne manipulez pas le matériel de perfusion (tubulures, robinets, ...).

Certaines alarmes sont purement informatives, cela ne pose donc pas de problème si nous prenons un peu de temps avant de les éteindre.



HYGIÈNE

L'hygiène est extrêmement importante dans le cadre des soins de votre enfant au PICU. Nous vous demandons de vous laver et/ou de vous désinfecter les mains dès que vous entrez dans la chambre et quand vous la quittez.

ALIMENTATION

Vous pouvez apporter à manger à votre enfant, ces aliments seront conservés dans le service. Discutez-en avec le personnel infirmier.

Les parents peuvent se rendre à la cafétéria ou dans le lounge des parents (niveau 1) pour prendre une collation ou un repas. Nous vous demandons de ne pas manger à côté du lit de votre enfant.

ALLAITEMENT

Le PICU dispose d'une petite salle où les mamans qui allaitent peuvent tirer leur lait en toute intimité. Parlez-en avec le personnel infirmier. On pourra vous aider en vous proposant l'équipement nécessaire et pour l'utilisation/la conservation du lait maternel que vous aurez tiré.



© Juin 2023 UZ Leuven

Ce texte et ses illustrations ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord du service Communication de l'UZ Leuven.

Conception et réalisation

Ce texte a été rédigé par le service des Soins intensifs pédiatriques en collaboration avec le service Communication.

Vous pouvez également trouver cette brochure sur
www.uzleuven.be/fr/brochure/700987.

Les remarques ou suggestions concernant cette brochure peuvent être adressées à communicatie@uzleuven.be.

Éditeur responsable
UZ Leuven
Herestraat 49
3000 Louvain
tél. 016 33 22 11
www.uzleuven.be

 mynexuzhealth



Consultez votre dossier médical
sur nexuzhealth.com
ou téléchargez l'application

